

COMMUNAUTE RWANDAISE
DE FRANCE
61, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
France

Paris, la veille de Noël 1990

A Son Eminence le Cardinal
Jean-Marie Lustiger
Archevêque de Paris.
PARIS

Eminence,

Vous êtes certainement, au sein de l'Eglise de France, la personnalité qui s'est le plus activement intéressée à l'évolution du Burundi et (donc) du Rwanda. Nous pensons notamment aux relations très personnelles que vous avez liées avec l'un ou l'autre évêque de ces deux pays qui nous sont chers.

S'agissant de notre pays, le Rwanda, plusieurs sources bien informées ont dû vous faire part de la violation flagrante des droits élémentaires de l'homme par le pouvoir militaire en place à Kigali depuis 1973. Et au début de la guerre fratricide qui déchire actuellement notre pays, nous vous avons exprimé notre très grande inquiétude devant cette violation. Aujourd'hui, la situation s'est notablement aggravée.

En effet, prenant comme prétexte le conflit armé actuel, les autorités de Kigali ont procédé à l'arrestation arbitraire de milliers d'innocents. Ces arrestations continuent: il s'agit principalement de civils (des hommes, des femmes et des enfants) mais aussi de militaires de l'armée rwandaise et de prêtres ou religieux au service de notre Eglise depuis longtemps. Nous ne savons pas combien de personnes ont été arrêtées. Nous ignorons combien d'entre elles sont mortes victimes des traitements cruels qui leur ont été infligés ou des maladies (dysenteries, choléra...) non soignées à temps. Mais notre inquiétude est très grande et justifiée.

Les autorités de Kigali viennent d'annoncer officiellement que jusqu'à 1566 de ces personnes arbitrairement arrêtées vont être, à partir du 28 décembre 1990, déférées devant la Cour de sûreté de l'Etat, une juridiction exceptionnelle: le Ministre de la justice rwandais, Monsieur Mujyanama Théoneste, a été catégorique: seuls les avocats rwandais - une centaine au total dont la plupart sont soit des avocats d'affaires soit des anciens inspecteurs de la police judiciaire ou des prévenus actuellement en prison - pourront assurer la défense des accusés. L'on peut se demander dans quelle mesure, vue la situation de guerre que connaît le pays, ces avocats pourront faire leur travail en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir civil et

militaire. Mais surtout, quand on sait que le barreau rwandais est inexistant, comment pourront-ils défendre valablement et individuellement 1566 personnes répartis sur tout le territoire national?

A cette veille de Noël - La fête de l'Espérance - nous ne pouvions pas ne pas confier à votre prière ces Innocents des temps modernes. Notre association est composée de Rwandais (es) et d'ami (e)s du Rwanda. Nous ne pouvons pas rester indifférents face à la souffrance et au désespoir de ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants... Tous sont des chrétiens, des fils et des filles de l'Eglise. Beaucoup ont perdu au fil des années confiance dans l'Eglise du pays: ils la considèrent, à tort ou à raison, comme "prisonnière" du pouvoir politique.

Nous vous demandons d'être leur voix pour que soit brisé le silence qui entoure les traitements inhumains et l'arbitraire dont ils sont victimes. Nous vous demandons, à vous qui avez plus que beaucoup d'autres connu la souffrance des persécutés, de les aider par tous les moyens à éviter la peine capitale qui plane sur leurs têtes. Faites tout, Eminence, pour que des innocents sur qui ne pèse aucune charge sérieuse soient libérés immédiatement et sans condition. C'est le cadeau de Noël que la Communauté Rwandaise de France prend la liberté de vous demander au nom de ses frères et soeurs qui passeront Noël dans la détresse.

En souhaitant que la "grande lumière" de Noël se lève sur tous les peuples et sur le peuple rwandais en particulier, nous vous prions d'agréer, Eminence, l'hommage de nos sentiments filiaux.

POUR L'ASSOCIATION COMMUNAUTE RWANDAISE
DE FRANCE

Augustin GATERA
Vice-Président

André TWAHIRWA
Secrétaire général